



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 21 août 2018, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Est absente la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

3. CE-2018-08-1455 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbaux des séances du 19 juin et du 7 août 2018 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet relatif à la Direction générale :
 - 5.1 Rapport de délégation de la direction générale pendant la période estivale.
6. Sujet relatif au Service des ressources humaines :
 - 6.1 Demande de retraite progressive : personnel cadre.
7. Sujet relatif au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 7.1 Entente de location CFP – Table de sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle.
8. Sujet relatif au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 8.1 Autorisation au Collecto : Téléphonie IP et communications unifiées (SAR395-2018).
9. Sujet relatif au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 9.1 Transfert du contrat de transport 341.
10. Information.
11. Autre affaire.
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 19 JUIN ET DU 7 AOUT 2018

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 19 JUIN ET DU 7 AOUT 2018

CE-2018-08-1456 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2018

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2018-08-1457 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOUT 2018

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 aout 2018 soit adopté tel qu'expédié par la secrétaire générale, sans que cette dernière soit tenue d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

12.2 Achat d'une déchiqueteuse à tubulure

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres que les discussions sont en cours concernant l'achat d'une déchiqueteuse à tubulure. Le prix est d'environ 20 000 \$.

Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres de ses démarches auprès de différents organismes afin d'établir un partenariat financier.

5. SUJET RELATIF À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

5.1 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, présente son rapport. La délégation a été utilisée concernant une demande de congé partiel sans traitement débutant au 1^{er} juillet 2018 pour un membre du personnel professionnel.

6. SUJET RELATIF AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

6.1 CE-2018-08-1458 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Un gestionnaire de la Commission scolaire demande d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU l'annexe 4 du *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des commissions scolaires* qui stipule que l'octroi de la retraite progressive résulte d'une demande acceptée par la commission scolaire;

VU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCEPTER la demande d'adhésion au programme de mise à la retraite de façon progressive telle que décrite ci-dessous :

BOHÉMIER, Pierre : Directeur adjoint au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au plus tard le 31 août 2023, à raison de 12 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET RELATIF AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

7.1 CE-2018-08-1459 : ENTENTE DE LOCATION ENTRE LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA TABLE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Description de la situation : Toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre doit être préalablement autorisée par la commission scolaire si l'entente est faite pour plus d'un an, conformément à l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*.

ATTENDU QUE toute entente du conseil d'établissement pour l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école doit être préalablement autorisée par la commission scolaire si l'entente est faite pour plus d'un an, conformément à l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 93 s'appliquent au conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, compte tenu des adaptations nécessaires, conformément à l'article 110.4 de la *LIP*;

VU les dispositions de l'article 111 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'AUTORISER l'entente de location entre le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier et la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, selon les conditions présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET RELATIF AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

8.1 CE-2018-08-1460 : AUTORISATION AU COLLECTO : TÉLÉPHONIE IP ET COMMUNICATIONS UNIFIÉES (SAR395-2018)

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) devra remplacer son système de téléphonie IP (Cisco) à l'automne 2020 ou 2021. Les serveurs et autres équipements auront alors 7 ou 8 ans et plusieurs téléphones auront près de 20 ans. Dans cette optique, la CSPN désire mandater le regroupement d'achats Collecto afin qu'il procède en notre nom et celui des autres organismes intéressés à un appel d'offres public pour la fourniture d'un système de téléphonie numérique IP. La durée prévue du contrat est de 5 ans et se terminera en novembre 2023. Les coûts d'implantation sont estimés à environ 100 000 \$ et le coût annuel du contrat de service à environ 10 000 \$. Les organismes sont libres de procéder seulement à la fin de leur contrat de service en vigueur.

VU les articles 114 et 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleurs prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

ATTENDU QUE le système de téléphonie de la Commission scolaire Pierre-Neveu est vieillissant et demandera un remplacement complet à l'automne 2020 ou à l'automne 2021;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Collecto pour procéder en son nom à un appel d'offres public pour la fourniture d'un système de téléphonie numérique IP et de communications unifiées;

ATTENDU QUE la durée prévue du contrat est de 5 ans (expiration automne 2023), mais que les organismes sont libres de procéder à l'implantation du nouveau système à la fin de leur contrat de service en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un regroupement d'achats pour la fourniture téléphonie IP et de communications unifiées (SAR395-2018).

DE MANDATER le Collecto de procéder pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public selon les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*.

D'AUTORISER la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET RELATIF AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

9.1 CE-2018-08-1461 : TRANSFERT DU CONTRAT DE TRANSPORT 341

Description de la situation : M. René Constantineau désire céder son contrat de transport à Autobus Larente Dufour et fille inc. Conformément à l'article 44 de son contrat signé le 30 juin 2017, l'entreprise

de transport doit obtenir l'autorisation de la Commission scolaire avant de transférer son contrat. La Commission scolaire ne peut retenir son consentement sans motif raisonnable.

ATTENDU QU'une entreprise de transport doit obtenir l'autorisation de la Commission scolaire avant de transférer son contrat et que la Commission scolaire ne peut retenir son consentement sans motif raisonnable;

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

VU la clause 44 du contrat de transport exigeant l'autorisation préalable de la Commission scolaire avant de céder, de transférer ou d'aliéner de quelque façon que ce soit un contrat de transport;

ATTENDU la recommandation positive de la directrice du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'AUTORISER le transfert du contrat de transport de René Constantineau pour le circuit 341 en faveur d'Autobus Larente Dufour et fille inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION

Il n'y a aucune autre information.

11. AUTRE AFFAIRE :

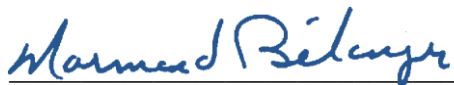
Le commissaire Benoit-N. Legault s'interroge sur l'état d'une cour d'école.

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, s'assurera que tout est sécuritaire avant la rentrée.

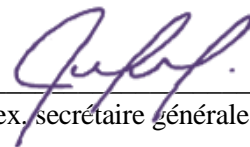
12. CE-2018-08-1462 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Jacinthe Fex, secrétaire générale